

les réseaux territoriaux d'art contemporain en France

Rencontres nationales 3#
24 et 25 novembre 2016, Rennes

—
Rapport de Lilian Froger

● a.c.b
art contemporain en bretagne

CIPAC fédération
des professionnels
de l'art contemporain

sommaire

p.3 Introduction

Journée du 24 novembre 2016

Les réseaux territoriaux d'art contemporain : des outils au service des professionnels, des usagers et des territoires

p.7 Présentation d'un panorama des réseaux territoriaux d'art contemporain en France

p.13 Table ronde : Évolution des politiques publiques et mutation des missions et des enjeux des réseaux

p.17 Atelier 1 : La présence des réseaux et de leurs membres sur les territoires : entre zones urbaines et périurbaines, zones rurales, métropolisation, zones transfrontalières

p.18 Atelier 2 : Réseaux territoriaux et coopérations innovantes

p.19 Atelier 3 : Quels outils, quelles instances pour formaliser les réseaux territoriaux d'art contemporain ?

Journée du 25 novembre 2016

Les réseaux territoriaux : pour la structuration de la filière art contemporain

p.23 Ouverture de la journée

p.24 Atelier 1 : Premier rapport d'étape des chantiers arts visuels dans les régions et partage d'expériences

p.25 Atelier 2 : Les filières face aux enjeux territoriaux et nationaux

p.27 Table ronde : Les enjeux des nouvelles politiques culturelles pour les arts visuels

p.31 Synthèse générale

introduction

Ces deux journées de rencontres, initiées par a.c.b – art contemporain en Bretagne et organisées en partenariat avec le CIPAC – Fédération des professionnels de l’art contemporain, s’inscrivent au cœur de deux mouvements parallèles : celui de la multiplication des réseaux territoriaux d’art contemporain et celui de la modification du paysage territorial et politique, avec la promulgation de la loi MAPTAM en 2014 (Modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles), de la loi NOTRe en 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), de la Loi LCAP en 2016 (loi relative à la Liberté de la Création, à l’Architecture et au Patrimoine) et de la reconfiguration des régions. La situation a grandement évolué depuis les dernières rencontres des réseaux organisées en 2011 en Alsace par Trans Rhein Art et 50° nord, et il a donc semblé nécessaire de s’attarder sur les nouvelles dynamiques et sur les nouvelles pratiques qui naissent dans les différents territoires.

Intitulée « Les réseaux territoriaux d’art contemporain : des outils au service des professionnels, des usagers et des territoires », la première journée a porté sur les pratiques des réseaux, notamment les pratiques d’échange, de collaboration et de mutualisation. Avec pour titre « Les réseaux territoriaux : pour la structuration de la filière art contemporain », la seconde journée a interrogé de manière plus politique les outils pouvant favoriser la structuration du secteur des arts visuels, tels que le Schéma d’orientation et de développement pour les arts visuels (SODAVI). Ces deux journées ont été organisées autour de l’alternance de présentations, de tables rondes et d’ateliers professionnels. Les échanges et le partage d’expériences ont ainsi formé le cœur des débats, afin de contribuer à la mise en œuvre d’une réflexion collective sur les évolutions que connaissent aujourd’hui les réseaux de territoire, tant au niveau local que national



Présentation du panorama des réseaux territoriaux d'art contemporain. 24 novembre 2016



Table ronde « Évolution des politiques publiques et mutation des missions et des enjeux des réseaux ». 24 novembre 2016

Journée du 24 novembre 2016

Les réseaux territoriaux d'art contemporain : des outils au service des professionnels, des usagers et des territoires

Présentation d'un panorama des réseaux territoriaux d'art contemporain en France

Alexandra Aylmer (coordinatrice d'a.c.b) et Lucie Orbie (secrétaire générale de 50° nord)

Les deuxièmes rencontres nationales des réseaux, organisées en Alsace en 2011, avaient abouti à la rédaction d'un premier état des lieux, intitulé *Les Réseaux territoriaux dans le champ des arts plastiques et visuels en France*. Celui-ci s'appuyait alors sur les échanges menés pendant ces rencontres ainsi que sur les résultats d'un questionnaire commun, auquel quatorze réseaux territoriaux avaient répondu. Le panorama des réseaux territoriaux de l'art contemporain en France présenté par Alexandra Aylmer et Lucie Orbie constitue une version actualisée de cette première vue d'ensemble. Comme en 2011, il repose lui aussi sur les réponses à un questionnaire envoyé avant l'été 2016 (conçu sur la base de celui de 2011), rempli par dix-sept réseaux territoriaux. Ce nouveau panorama s'applique à mettre en avant les continuités et les ruptures dans les rôles, les missions, les fonctionnements et les enjeux des réseaux territoriaux, tout autant qu'il permet d'en apprécier la croissance durant ces cinq dernières années. Dans le même temps, il participe d'une meilleure compréhension du secteur des arts visuels aujourd'hui en France.

1.

Vers un maillage complet du territoire métropolitain

Lors de cette étude, dix-neuf réseaux territoriaux ont été identifiés, qu'il s'agisse de réseaux structurés ou de portails de communication, qui peuvent être amenés à se structurer à l'avenir. Sont ici pris en compte les réseaux constitués de structures et d'entités situées au sein d'un même territoire, et qui sont de différents types. Les réseaux sectoriels (qui ne prennent en compte qu'une seule typologie de structures) et les fédérations nationales en sont ainsi exclus.

Il est à noter que trois réseaux n'avaient pas été identifiés dans le précédent panorama alors qu'ils existaient déjà :

- Cartel (Poitou-Charentes)
- RN13 bis (qui concerne les ex-régions Basse-Normandie et Haute-Normandie)
- Seize Mille (Bourgogne Franche-Comté), qui fait suite au réseau BRAC (Besançon Réseau Art Contemporain) fondé en 2011, dont il élargit le territoire en 2014.

Si l'on compare en revanche la carte actuelle des réseaux en France avec celle de 2011, on s'aperçoit de la création de six nouvelles entités :

- LoRA (Lorraine Art Contemporain) en 2013
- Air de Midi (région Occitanie) en 2013
- AC//RA (Auvergne Rhône-Alpes) en 2013
- Le Pôle arts visuels Pays de la Loire en 2015
- Fusée (Aquitaine) en 2015
- Bulles (Champagne-Ardenne) nouvellement constitué en septembre 2016.

En marge de la création de ces six nouveaux réseaux, de nouveaux territoires ont été intégrés au sein de réseaux existants (50° nord a ainsi inclus les structures de l'ancienne région Picardie, Air de Midi a fait de même avec celles du Languedoc-Roussillon, Seize Mille a intégré celles de l'ancienne région Bourgogne). Alors qu'en 2011 la Picardie, les Pays de la Loire, le Languedoc-Roussillon, l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne et la Lorraine ne possédaient pas leur propre réseau, c'est désormais l'intégralité du territoire métropolitain qui est couvert. Ne restent aujourd'hui que la Corse et les DOM-TOM à ne figurer dans aucun réseau territorial.

En 2016, 76,5 % des réseaux concernent des territoires régionaux, ou correspondant aux anciens territoires régionaux, avant la loi NOTRe de 2015. Trois réseaux (11,8 %) sont des réseaux d'agglomération (Marseille, Lyon et Toulouse). On note également la présence d'un réseau transfrontalier, 50° nord, sur le territoire des Hauts-de-France, de la Wallonie et de Bruxelles. Enfin, le réseau BOTOX(S) est le seul qui ne couvre pas un territoire administratif, puisqu'il s'étend dans l'agglomération de Nice, dans les Alpes et la Riviera (de Mouans-Sartoux à Monaco, en passant par Embrun). Depuis 2011, l'échelon départemental représenté par le Réseau d'Échange Départemental pour l'Art Contemporain de Haute-Savoie, qui avait la particularité d'être piloté par le conseil général, a par ailleurs totalement disparu.

Composition des réseaux et catégories de membres

Concernant la composition des réseaux, celle-ci tend à s'homogénéiser. En effet, alors qu'en 2011 le réseau Trans Rhein Art en Alsace (devenu depuis Versant Est) était porté par une agence culturelle et que le réseau de Haute-Savoie l'était par une collectivité territoriale, tous les réseaux sont aujourd'hui constitués en associations. On constate également que les regroupements informels de structures ou d'acteurs ont presque totalement disparu. La composition des adhérents des réseaux est elle aussi similaire, quel que soit le territoire apprécié, et inclut des centres d'art, des galeries publiques, des musées, des *artists run spaces*, des écoles supérieures d'art et des structures associatives. Pour quinze d'entre eux (sur dix-sept réponses reçues) un ou plusieurs FRAC appartiennent au réseau, et sept réseaux intègrent des fondations. Selon les projets portés par les uns et les autres, onze réseaux admettent aussi d'autres types de structures : des éditeurs, des équipements culturels, des bibliothèques, des archives, etc.

L'un des grands changements concerne l'ouverture des réseaux aux galeries privées à vocation commerciale. En 2011, le statut des réseaux (constitués en associations à but non lucratif) et l'obtention de financements publics semblaient incompatibles avec la vocation commerciale des galeries. Onze réseaux accueillent désormais parmi leurs adhérents des galeries privées.

On peut signaler, pour trois réseaux, l'ouverture des adhésions aux personnes physiques, à des degrés divers. Le réseau BOTOX(S) compte ainsi dans ses

membres des personnes physiques, mais il s'agit de visiteurs à leurs parcours d'art contemporain, dont l'adhésion est justifiée par des questions d'assurances. Selon ses statuts, le réseau LoRA offre la possibilité aux personnes physiques de l'intégrer, même si actuellement il n'en accueille aucune. Le Pôle arts visuels Pays de la Loire a, lui, d'emblée pris en compte l'ensemble des acteurs de la filière des arts visuels, en comptant aussi bien les artistes, les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les salariés des structures, et fait figure de réseau pionnier en la matière. Sept autres réseaux ont à l'étude, à plus ou moins longs termes, l'inclusion de personnes physiques parmi leurs membres.

Suivant les réseaux et les statuts qui les régissent, différentes catégories de membres coexistent : les membres actifs adhérents (formant pour quatre réseaux l'unique catégorie de membres) qui doivent s'investir dans l'association, les membres de droit (la plupart du temps, les collectivités territoriales et l'État) qui peuvent avoir un droit de vote ou non selon les réseaux, les membres fondateurs, les membres bienfaiteurs qui font des dons ou paient des cotisations plus importantes, les membres d'honneur, les membres amis, et les membres associés. Ces derniers sont le plus souvent des membres qui n'ont pas de pouvoir de vote, qui ne siègent pas au conseil d'administration, mais qui font partie du paysage régional ou territorial et figurent sur les outils de communication du réseau. La question de l'intégration de nouveaux membres dans la catégorie des membres actifs reste problématique, notamment dans le cas des structures qui ont une activité régulière sur le territoire mais qui sont parfois des structures très fragiles, émergentes, sans budget délégué, ni salarié : comment les faire

entrer dans le réseau afin de représenter au mieux le paysage des arts visuels sur le territoire ?

Concernant les critères d'éligibilité et d'engagement définis pour intégrer le réseau – et à l'exception du Pôle arts visuels Pays de la Loire –, on distingue quatre critères récurrents : la durée et la pérennité du projet (que la structure ait deux ou trois ans d'existence pour se porter candidate), la situation géographique (être situé dans le territoire couvert par le réseau), être une personne de droit moral, public ou privé, et être une structure professionnelle avec une activité régulière. On identifie également d'autres critères : la qualité du projet artistique, le travail de médiation en direction des publics (si la structure en accueille), la présence d'une direction artistique, l'engagement du membre à désigner un représentant pour le réseau, et enfin l'accueil des artistes dans des conditions respectueuses et professionnelles.

Afin de régir les adhésions et le fonctionnement, trois réseaux se sont dotés d'une charte d'adhésion (ou d'un règlement intérieur), et six y réfléchissent ou ont en projet d'en rédiger une. Alors qu'elle n'a pas nécessairement été pensée à la création du réseau, cette charte s'avère parfois nécessaire après plusieurs années de fonctionnement afin de garantir l'esprit collégial et le fonctionnement collaboratif au sein du réseau. L'existence d'une charte d'adhésion et de fonctionnement s'impose de plus en plus depuis 2011, notamment avec les changements induits par l'ouverture croissante des réseaux aux galeries privées à vocation commerciale, ainsi qu'à l'intégration – actuelle ou future – des personnes physiques.

Cotisations, moyens financiers et humains

L'adhésion au réseau induit automatiquement le règlement d'une cotisation annuelle. Deux politiques tarifaires sont actuellement à l'œuvre concernant les cotisations des membres : un seul montant pour tous, ou bien, pour la majorité des réseaux, un montant défini en fonction de plusieurs éléments qui varient selon les réseaux. La cotisation peut en effet être indexée sur les budgets de fonctionnement, les ressources du membre adhérent, la catégorie du membre ou encore sur sa masse salariale. On observe cependant une variation des montants entre 2011 et 2016, avec une augmentation du montant des cotisations les plus élevées (de 25 € à 866 € en 2011 ; de 25 € à 1 500 € en 2016). Ces cotisations représentent aujourd'hui entre 5 % et 30 % des ressources des réseaux.

Dans le panorama de 2011, les budgets annuels de fonctionnement des réseaux, hors valorisations, étaient compris entre 0 € et 190 000 € (0 € correspondant au réseau Strasbourg Art contemporain, en voie de création au moment de l'enquête de 2011 mais qui n'a entre-temps pas vu le jour). En 2016, les budgets restent très inégaux, entre 7 200 € et 275 000 €, avec des moyennes qui sont à peu près similaires en 2011 et 2016 (entre 40 000 € et 80 000 €). La répartition des budgets est quant à elle plutôt classique et se distribue ainsi : environ 50 % pour la masse salariale quand le réseau est employeur, 30 % pour les projets et environ 12 % pour le fonctionnement.

Leurs ressources proviennent majoritairement des subventions, à hauteur de 70 à 100 % (ce dernier pourcentage correspondant à deux réseaux qui se constituent davantage comme des portails de communication). Les principaux financeurs sont l'État (*via* les services déconcentrés des DRAC), les régions (notamment quand le réseau est régional, ce qui est majoritairement le cas), ainsi que d'autres partenaires publics en fonction des réseaux et de leur implantation territoriale. Les villes et les métropoles de Marseille, Lyon et Toulouse subventionnent leurs réseaux d'agglomération, mais d'autres grandes villes et métropoles peuvent aussi soutenir des réseaux régionaux (c'est le cas de Versant Est, soutenu par les villes de Strasbourg et Mulhouse, ou d'AC//RA qui reçoit des subventions des villes de Valence et de St-Étienne). Certains départements peuvent aussi soutenir les réseaux territoriaux : c'est le cas du Conseil Départemental du Finistère qui soutient historiquement a.c.b, du Conseil Départemental de Loire-Atlantique avec le Pôle arts visuels Pays de la Loire, ou encore du Conseil Départemental de la Moselle pour LoRA. La deuxième source de ressources provient des cotisations. La troisième source de revenus correspond aux ressources propres, peu élevées (à hauteur de 1 % à 10 % selon les réseaux), qui émanent de la vente de produits ou de prestations, de la billetterie quand le réseau met en place des événements publics, ou du don et du mécénat (pour deux réseaux seulement). La levée de fonds privés reste rare et ponctuelle.

Les ressources humaines sont, elles, peu élevées et là aussi inégales d'un réseau à l'autre, variant de zéro à trois salariés (pour trois réseaux). Treize réseaux territoriaux sont cependant employeurs. Ces emplois correspondent en priorité à des postes destinés à animer et à coordonner le réseau, qu'ils se nomment secrétaires généraux (Tram, 50° nord et le Pôle arts visuels Pays de la Loire) ou coordinateurs. Les éventuels postes supplémentaires concernent des activités plus spécifiques, telles que la communication, l'action culturelle et les relations avec les publics. Certains réseaux bénéficient à cet effet d'aides et de dispositifs de la région dans le cadre d'emplois associatifs à intérêt régional, mais ces aides ont une durée limitée dans le temps et certains réseaux n'autofinancent pas encore intégralement leur poste principal. Les postes supplémentaires sont donc souvent en contrat aidé ou en CDD, ce qui pose évidemment dans ces cas-là la question de la pérennité du réseau et de son action dans le temps et sur le long terme. On note aussi la très grande polyvalence demandée aux salariés des réseaux, qui est inhérente aux missions très larges couvertes par ceux-ci.

4.

Changements dans les objectifs des réseaux territoriaux

À leur création, l'objectif principal des réseaux était de fournir plus de visibilité aux structures et de contribuer à la présence de l'art contemporain dans les territoires. Il s'agissait alors de mettre en commun dans le but de valoriser et de mettre en lumière les actions menées par les structures, ainsi que leur diversité et leur complémentarité. Les objectifs les plus cités désormais par les réseaux peuvent être divisés en trois grandes catégories. La première concerne la culture du partage et de la contribution, et concerne la mutualisation d'informations, la promotion des membres, le partage des savoirs, la circulation et la sensibilisation des publics, ainsi que les partenariats avec d'autres secteurs d'activité comme le tourisme ou le monde de l'entreprise. La seconde catégorie relève de la recherche d'une meilleure répartition et redistribution des moyens et des ressources, par le biais du renforcement des relations et de la solidarité entre les membres. La dernière catégorie touche à l'engagement sectoriel et politique des structures et passe par le militantisme, la représentation auprès des pouvoirs publics, l'accompagnement des membres et enfin la structuration et l'organisation du secteur des arts visuels sur le territoire.

On observe un changement de vision dans le rôle que les réseaux se donnent, puisque de nombreux objectifs indiqués comme accessoires lors de l'enquête de 2011 apparaissent aujourd'hui comme prioritaires : l'action collective de *lobbying*, la solidarité entre les structures de différentes envergures, la mise en place d'actions concertées,

la structuration du secteur des arts visuels, la professionnalisation et le développement de partenariats avec d'autres champs d'activité. Accompagnant cette évolution notable, les réseaux ont commencé à organiser des groupes de travail et des journées de débats sur ces sujets, parmi lesquelles on peut citer les rencontres « Grand Est » sur les politiques culturelles programmées par LoRA, le séminaire « Créer/Résister » mis en œuvre par 50° nord, ou encore la journée d'étude « Expérimentation, crise, création. En temps de crise, où se situe l'art ? » organisée par Air de Midi le 15 janvier 2016.

5.

Les actions menées par les réseaux

En 2011, le dénominateur commun entre les réseaux était la recherche d'une communication partagée, ce qui est toujours le cas. À l'exception de Fusée, les réseaux mettent en œuvre des actions de communication qui donnent à voir le réseau et ses membres, par le biais d'agendas trimestriels ou semestriels, d'un site internet, de lettres d'information, de plaquettes de présentation du réseau, de dossiers de presse et de voyages de presse communs. La deuxième grande action menée par les réseaux concerne la mise en place d'événements ayant pour objectif le croisement des publics. En effet, quatorze réseaux organisent des parcours pour faire circuler les publics, entre les membres et sur le territoire. Cela prend diverses formes, comme par exemple Les Échappées de CINQ,25, Les Visiteurs du soir de BOTOX(S), les Navettes de l'art de 50° nord, ou encore les TaxiTram du réseau Tram. D'autres types d'événements sur un temps resserré viennent compléter cette offre, comme les Opening Nights par Versant Est, les Samedis d'Adele à Lyon, le Printemps de l'Art Contemporain par Marseille Expos, et permettent de donner un coup de projecteur sur la création contemporaine. Chaque fois, les membres sont garants de la sélection artistique ; le réseau ne se substitue donc pas aux missions des membres programmeurs.

Trois réseaux soutiennent par ailleurs la création par la production (Tram avec notamment la Nuit blanche et ses coopérations avec l'Institut français, 50° nord avec Watch this space, BOTOX(S) avec Hors forme qui va se dérouler au cours de l'année 2017). Treize réseaux organisent également des journées d'informations professionnelles, des colloques ou des voyages d'étude et de prospection, contribuant ainsi à la formation et à la professionnalisation. Des actions se déploient aussi assez fréquemment dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation, mais il est à noter qu'a.c.b assure le portage administratif de l'unique pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle en art contemporain. On remarque par ailleurs que la politique éditoriale des réseaux est quasiment absente en 2016, notamment dans le champ du débat critique (à l'exception de la revue annuelle *Facettes* lancée par 50 ° nord).

6.

Vers une structuration du secteur des arts visuels

Dans le questionnaire qui leur a été envoyé, les dix-sept réseaux ont chacun répondu qu'ils se trouvaient au premier semestre 2016 dans une nouvelle phase, dans une phase de mutation et/ou dans une phase de structuration. Il s'agit pour certains de répondre et de s'adapter à une nouvelle région administrative, et pour les réseaux les plus récents d'envisager leur devenir et leur rôle dans le territoire. À l'heure actuelle, deux réseaux n'ont jamais réalisé d'étude ou de diagnostic du secteur des arts visuels sur leur territoire, alors que six réseaux sont en train de produire une étude sur le sujet. De plus, des études de préfiguration ont parfois été menées pour les réseaux les plus jeunes, comme avant la mise en place d'AC//RA et du Pôle arts visuels Pays de la Loire. Tram fournit quant à lui chaque année des données sur ses membres, tandis que des études ont été réalisées sur des problématiques spécifiques : sur les résidences d'artiste en 2015 par Marseille Expos, ou sur l'impact économique des centres d'art sur les artistes réalisée par Air de Midi. a.c.b vient quant à lui de publier son *Panorama de l'art contemporain en Bretagne* grâce aux données recueillies auprès de ses membres.

Plusieurs réseaux sont engagés dans des démarches de diagnostic ou de renforcement de la coopération avec les collectivités territoriales. Alors qu'en 2011 la représentativité auprès des pouvoirs publics n'était pas un objectif partagé par tous les réseaux, leur action est aujourd'hui davantage militante et ils cherchent à être perçus comme les représentants du secteur des arts visuels sur leur territoire. À ce jour,

huit réseaux travaillent à différentes échelles pour devenir un interlocuteur privilégié des décideurs publics. Pour y parvenir, certains réseaux se sont rapprochés des élus de leurs territoires afin d'entamer des discussions, notamment par la publication d'indicateurs chiffrés. D'autres proposent leur expertise, tandis que certains réseaux sont membres des comités régionaux de pilotage, œuvrant ainsi au travail de concertation autour de l'art et de la culture.

Enfin, certains réseaux se sont engagés dans la coordination d'un SODAVI (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels), qui vise à définir une approche globale et à structurer la filière des arts visuels. Dix réseaux portent actuellement un SODAVI, ou bien envisagent d'en porter un, bien que tous n'en soient pas au même stade. LoRA, Versant Est et Bulles sont en attente d'une demande de financements pour la région Grand Est ; Tram et le Pôle arts visuels Pays de la Loire ont reçu les accords financiers et sont dans les prémisses du SODAVI, notamment quant à l'élaboration du projet et de la méthodologie de mise en œuvre ; CINQ,25, Fusée et Cartel sont pleinement engagés dans la démarche pour la Nouvelle Aquitaine. Six réseaux ne se positionnaient pas ou n'avaient pas tranché cette question à l'été 2016, pour plusieurs raisons : certains restent en attente de renseignements complémentaires sur cette démarche, ou bien la DRAC ne les a pas sensibilisés à cette question.

La volonté de participer à la structuration du secteur des arts visuels s'accompagne pour les réseaux de rapprochements avec d'autres secteurs artistiques et culturels, tels que les musiques actuelles, le cinéma, le spectacle vivant, le livre et la lecture. En 2016, cinq réseaux ont ce type de rapprochements en projet, tandis que six réseaux ont déjà des relations avec les autres secteurs artistiques et culturels. On remarque que, dans ce dernier cas, les liens s'opèrent soit dans le cadre d'actions événementielles (comme l'organisation d'une biennale du livre, ou encore de concerts dans les lieux d'exposition), soit sous la forme d'une politique publique en faveur des arts et de la culture. Dans la région des Hauts-de-France, 50° nord participe par exemple au comité régional Art et culture, en présence des représentants des autres secteurs, afin de discuter de la mise en œuvre et des orientations prises quant à la politique culturelle de la région. Le conseil régional des Pays de la Loire a également développé une dynamique forte réunissant les pôles des différentes filières (arts visuels, musiques actuelles, livre et lecture, audiovisuel et cinéma). Enfin, Tram travaille avec le SYNDEAC (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles) sur les questions de politiques culturelles et de défense du secteur. Au fil des années, les secteurs des arts et de la culture ont maintenant davantage tendance à se rapprocher, afin de porter une vision partagée de leurs réalités.

7.

Éléments de synthèse

La mise en perspective du panorama de 2011 fait apparaître plusieurs aspects témoignant des changements et du développement des réseaux territoriaux aujourd'hui. On peut dans un premier temps noter la création de nouveaux réseaux (six depuis 2011), ce qui confirme la nécessité pour les acteurs de se fédérer autour de problématiques et d'enjeux communs. On s'aperçoit dans un second temps que les missions et actions des réseaux n'ont cessé de s'élargir, passant progressivement du rôle de portail de communication à celui de porteur d'une parole commune. Il ne s'agit plus seulement de se rendre visible sur le territoire, mais d'agir dans le paysage culturel, de s'y positionner, voire de participer aux politiques culturelles territoriales. Les questionnements se sont désormais déplacés : c'est bien celui de la structuration en filière qui se pose aujourd'hui, à court, moyen ou plus long terme, pour le secteur des arts visuels.

En 2011, il était précisé que « si l'échelon régional/eurorégional est souvent pertinent en termes de visibilité et cohérent avec les territoires naturels des scènes artistiques, la mise en réseau réelle, humaine, concrète, pragmatique et propice aux partenariats de travail exige souvent des territoires plus restreints. » La situation a évolué. En couvrant l'ensemble du territoire national métropolitain, les réseaux sont progressivement devenus les chevilles ouvrières de la structuration du territoire, tout en devenant incontournables pour faire remonter au niveau national les données du champ des arts visuels, d'où leur volonté de porter les SODAVI. Ceci est d'autant plus vrai avec la réforme territoriale qui

a modifié le paysage administratif et culturel des régions. En 2016, les réseaux doivent établir des liens plus forts avec le politique, afin de contribuer à la structuration des arts visuels et de réagir aux politiques culturelles.

Liste des réseaux ayant répondu au questionnaire de 2016 :

- a.c.b (art contemporain en Bretagne)
- AC//RA (Art contemporain en région Auvergne Rhône-Alpes)
- Adele (Lyon Métropole – St-Étienne)
- Air de Midi (réseau Occitanie)
- BOTOX(S) (réseau art contemporain Nice, Alpes & Riviera)
- Bulles (Champagne-Ardenne)
- Cartel (Poitou-Charente)
- CINQ,25 (réseau art contemporain en Limousin)
- Fusée (Aquitaine)
- LoRA (Lorraine Réseau Art contemporain)
- Marseille Expos (Métropole Aix Marseille Provence)
- Pinkpong (art contemporain Toulouse et agglomération)
- Pôle arts visuels Pays de la Loire
- RN13 bis (Normandie)
- Seize Mille (réseau art contemporain Bourgogne Franche-Comté)
- Tram (réseau Paris Île-de-France)
- Versant Est (réseau Alsace)
- 50° nord (réseau transfrontalier Hauts-de-France Wallonie Bruxelles)

Table ronde

Évolution des politiques publiques et mutation des missions et des enjeux des réseaux

Jean-Yves Coffre (secrétaire de Bulles art contemporain en Champagne-Ardenne), Hervé Foucher (vice-président de LoRA – Lorraine Réseau Art contemporain), Adeline Garnier (coordinatrice de Versant Est Réseau art contemporain Alsace) et Martine Michard (présidente d’Air de Midi Réseau art contemporain en Occitanie)

Modération : Xavier Montagnon (secrétaire général du CIPAC)

Cette table ronde visait à rendre compte des évolutions auxquelles sont actuellement confrontés les réseaux territoriaux, notamment quant à la baisse des dotations des collectivités territoriales ainsi qu’au redécoupage de certaines régions. Dans ce contexte, il a semblé opportun de s’attarder sur deux réseaux implantés dans deux nouvelles grandes régions, afin d’en observer les logiques de développement. Le premier exemple est celui de la région Occitanie, qui rassemble les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Se déployant auparavant dans la seule région Midi-Pyrénées, le réseau Air de Midi a décidé de s’étendre dans l’ancien Languedoc-Roussillon, qui ne possédait alors pas de réseau mais un portail de communication qui existe par ailleurs toujours. Le second exemple est celui de la région Grand Est, qui regroupe en une seule région les anciennes Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace. L’Alsace avait déjà son réseau (Versant Est), de même pour la Lorraine (LoRA), mais pas la Champagne-Ardenne, où a récemment été créé le réseau Bulles. Les exemples particuliers des régions Occitanie et Grand Est permettent d’envisager le réseau territorial comme un outil et un support pour agir au niveau des politiques culturelles régionales, à une époque où les changements administratifs et politiques invitent les réseaux à se repositionner.

1.

Intervention de Martine Michard (présidente d’Air de Midi Réseau art contemporain en Occitanie)

En région Midi-Pyrénées, un premier réseau, Pinkpong, préexistait déjà dans l’agglomération toulousaine à partir de 1989. Le réseau Air de Midi a quant à lui été créé en 2013, afin de mettre en lien douze structures situées sur l’ensemble de la région : des centres d’art contemporain conventionnés ou non, des musées, le FRAC et un *artist run space*. Avec la fusion administrative des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour former la nouvelle région Occitanie, des discussions ont été menées dans le but de constituer une nouvelle association, sur la base d’Air de Midi, mais qui intégrerait aussi le Languedoc-Roussillon. Les logiques de construction de ce nouveau réseau n’étaient cependant pas les mêmes dans les deux régions : historiquement, Air de Midi s’était construit en Midi-Pyrénées sur une dynamique associative forte, intégrant les zones urbaines comme les zones rurales, tandis que la région Languedoc-Roussillon voulait prendre comme point d’appui les grandes institutions déjà structurantes dans le secteur des arts visuels, à partir desquelles rayonner (le FRAC à Montpellier, le CRAC à Sète, le Musée régional d’art contemporain à Sérignan et le Carré d’art de Nîmes). Pour le nouveau réseau à venir, la volonté a donc été de prendre en compte ces deux manières d’envisager le territoire, et de fusionner les deux régions en conservant ces énergies fédératrices différentes, afin de proposer un maillage le plus complet possible du territoire de la région Occitanie.

Le réseau Air de Midi, élargi aux structures de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, est actuellement constitué de vingt-cinq structures très diverses et aux champs d'action différents, allant des deux FRAC à Toulouse et Montpellier jusqu'à des associations plus petites en territoire rural, telles que le Vallon du Villaret en Lozère. Chacune des structures qui participe de ce réseau contribue à hauteur de 200 € (la cotisation étant la même pour chacun des membres), ce qui représente une part importante du budget de l'association, qui reçoit par ailleurs une subvention de 7 000 € par la région (une enveloppe de 10 000 € sera versée par la région pour l'année 2017 dans le cadre du SODAVI, porté par Air de Midi). Pour ces raisons financières, le réseau n'a toujours pas de coordination définitive et se contente d'un poste en CDD, reconduit régulièrement. Il est alors difficile de travailler dans la durée avec peu de moyens et le besoin se fait sentir d'une permanence dans la coordination, afin de communiquer sur le réseau et de parvenir à faire porter sa voix. Avec l'intégration de plus en plus forte du réseau dans le panorama culturel régional, il devient nécessaire de penser aux moyens à donner pour que son travail puisse être effectif.

2.

Intervention d'Adeline Garnier (coordinatrice de Versant Est Réseau art contemporain Alsace)

Un premier réseau a été créé en Alsace en 2006 sous le nom de Trans Rhein Art, porté par l'agence culturelle d'Alsace. En 2013, il devient Versant Est et compte aujourd'hui vingt-cinq structures disséminées sur l'ensemble du territoire alsacien. Il réunit diverses institutions, telles que le FRAC, des musées, des centres d'art conventionnés, des lieux intermédiaires de production et/ou de diffusion, une école d'art, des collectifs d'artistes, des galeries et des fondations privées. Il était important à la création du réseau de soutenir cette pluralité des territoires couverts, des structures et des actions menées par celles-ci. Avec ses dix ans d'expérience, Versant Est a désormais une expertise notable sur le territoire alsacien dans le domaine des arts visuels. Il reçoit le soutien de la région Grand Est, de la DRAC et des villes de Strasbourg et Mulhouse.

Le réseau a pour premier objectif de donner de la visibilité aux arts visuels sur le territoire alsacien et de renforcer l'équité territoriale en matière d'accès du public. Cela passe par l'édition de documents d'information, l'organisation d'événements et d'actions participant à la professionnalisation et à la structuration du secteur des arts visuels en Alsace. Chaque année, Versant Est publie trois agendas des expositions, diffusés à 20 000 exemplaires (300 points de diffusion en Alsace et d'autres sur le territoire national, en Suisse et en Allemagne). Ces publications renseignent à la fois sur l'actualité des membres du réseau, mais aussi d'autres structures qui ne sont pas membres, dans le but de faire circuler

les publics et de donner accès à l'information sur l'art contemporain. Un site internet reprend ces contenus, tout en proposant un ensemble de ressources pour le public et les professionnels.

Le réseau met aussi en place des actions fédératrices sur le territoire, comme les « Week-ends de l'art contemporain » qui se déroulent le troisième week-end de mars. Il s'agit d'un événement destiné à créer des connexions entre les publics, les lieux et les acteurs de l'art contemporain, avec des vernissages, des visites, des projections, des rencontres avec les artistes, etc. Des parcours appelés « Opening Night » ont également lieu en soirée à Strasbourg et à Colmar, de même que des « Parcours bus » sur tout le territoire, qui proposent des visites d'expositions et des temps forts.

En tant que réseau, Versant Est accompagne aussi la professionnalisation et la structuration du secteur des arts visuels. Ce travail, moins visible par le public, s'effectue entre les membres des structures, notamment par la mutualisation de moyens et de connaissances, mais aussi par la constitution de groupes de travail qui s'organisent autour de thématiques particulières, comme la médiation, le mécénat ou les partenariats.

3.

Intervention d'Hervé Foucher

(vice-président de LoRA – Lorraine Réseau Art contemporain)

Le réseau LoRA est né en 2012 à l'initiative de petites structures situées à Metz et a dès le départ été soutenu par la DRAC, qui souhaitait encourager la création d'un document de communication regroupant les structures artistiques de la région Lorraine. Le réseau s'est constitué en association et fédérait une vingtaine de membres au bout de deux ans, répartis pour moitié dans les villes de Metz et de Nancy. Il réunit à la fois de grandes institutions, à l'image du Centre Pompidou-Metz, et des structures plus alternatives situées en territoire rural. Les premières actions menées par le réseau ont été l'édition d'un agenda trimestriel, d'une plaquette commune avec le Luxembourg et la création d'un site internet.

Une coordinatrice a pu être recrutée deux ans après la création de l'association, permettant de suivre le travail du réseau mais aussi de mettre en place des temps de rencontre sur la médiation, qui se déroulent tous les deux mois. En relation avec l'Éducation nationale, un parcours d'art contemporain a également été pensé pour les écoles souhaitant venir avec leurs classes visiter les structures membres du réseau. Pour présenter les structures réunies au sein de LoRA, un mobilier spécifique a été conçu. Celui-ci est par exemple disposé chaque année à l'École supérieure d'art de Lorraine – site de Metz, pour faire découvrir les structures de la région aux nouveaux étudiants. Un appel à projets a aussi été lancé auprès des artistes pour concevoir un outil de médiation (jeu de cartes, éléments graphiques, etc.).

Au départ, le réseau LoRA a été créé pour communiquer et pour penser des actions concertées entre les différents membres, mais aussi comme un outil destiné à porter une parole commune des acteurs du secteur de l'art contemporain auprès des élus. Plus récemment, le réseau a commencé à travailler sur la professionnalisation du secteur des arts visuels, en organisant notamment une journée professionnelle le 12 janvier 2016 au Centre Pompidou-Metz, avec Versant Est et le CIPAC.

4.

Intervention de Jean-Yves Coffre

(secrétaire de Bulles art contemporain en Champagne-Ardenne)

Le réseau Bulles est, lui, beaucoup plus récent, et ses statuts viennent tout juste d'être déposés. Il n'y avait pas de réseau en Champagne-Ardenne car un organisme régional, l'ORCCA (l'Office régional culturel de Champagne-Ardenne), gérait jusqu'à présent les questions culturelles, faisait la promotion des actions des différentes structures, suivait et aidait les artistes, etc. En prévision de la fusion des trois régions en cette nouvelle région qu'est le Grand Est, l'ORCCA a intégré les services de la grande région. La nécessité de la mise en place d'un réseau en Champagne-Ardenne est née des premiers échanges avec LoRA et Versant Est, même si les acteurs de Champagne-Ardenne ne voyaient pas au départ l'intérêt de constituer un réseau supplémentaire sur un territoire qui allait intégrer prochainement une nouvelle région administrative. Cela s'explique aussi par le fait qu'il y ait peu de structures d'art contemporain sur le territoire. Actuellement, le réseau Bulles est formé de cinq acteurs : le FRAC à Reims, le centre culturel de création numérique St-Exupéry à Reims également, Maison vide à Crugny, le centre d'art contemporain Passages à Troyes et le centre d'art CAMAC à Marnay-sur-Seine. La décision de créer un réseau a avant tout été guidée par le besoin d'avoir un interlocuteur mieux identifié auprès des élus. Cette entité qu'est Bulles n'a pas pour but de remplacer les missions qui étaient auparavant dévolues à l'ORCCA et est encore dans une phase d'écoute pour voir comment travailler dans la grande région Grand Est.

Synthèse des échanges entre les intervenants et avec le public

Les exemples de la région Occitanie et de la région Grand Est témoignent de deux manières de penser l'évolution du réseau, suite à l'élargissement du territoire régional. La région Grand Est a fait le choix de créer un réseau sur l'ancien territoire de la Champagne-Ardenne, qui n'en avait pas, afin que toute la nouvelle région soit couverte. Les trois réseaux de cette région sont amenés à s'associer, par exemple dans des actions événementielles, comme la première tenue conjointe du « Week-end de l'art contemporain » en mars 2017. Le rôle de ses trois réseaux est aussi politique, puisque ce sont eux qui ont proposé les noms des personnes amenées à siéger au conseil consultatif de la culture de la région Grand Est, au sein du collège pour les arts visuels. Constitué de vingt-six personnes (artistes auteurs, représentants de musées, de centres d'art, d'écoles d'art, de FRAC et de galeries), ce collège a pour mission d'étudier les dispositifs régionaux en faveur des arts visuels et d'harmoniser leur mise en œuvre au sein des trois anciennes régions. L'exemple d'une aide à la création qui n'existait qu'en Champagne-Ardenne et qui va désormais pouvoir exister dans toute la grande région a été donné. À travers ce collège pour les arts visuels, il s'agit pour les réseaux de poursuivre le travail mené avec les structures qui les constituent, cette fois à l'échelle du territoire de la grande région. Le même mouvement est observable dans la région Nouvelle Aquitaine, dans laquelle préexistait deux réseaux (CINQ,25 dans l'ancienne région Limousin et Cartel en Poitou-Charente) et qui a vu la création du réseau Fusée en 2015 sur le territoire de l'ancienne Aquitaine, dans le

but de porter ensemble un SODAVI à l'échelle de la grande région.

Le réseau Air de Midi propose un second modèle de développement, en élargissant son périmètre d'action à celui de la nouvelle grande région Occitanie, comme l'a aussi fait 50° nord lors de la création de la région Hauts-de-France. Comme les réseaux de la région Grand Est, Air de Midi a engagé un tournant dans ses activités, en ne cherchant plus seulement à concourir à une meilleure visibilité de l'art contemporain sur le territoire, mais aussi à refléter l'engagement des acteurs du secteur pour être partie prenante du développement des politiques culturelles sur le territoire régional. L'accent a été mis sur la professionnalisation, en travaillant par exemple à l'organisation de journées professionnelles les 1^{er} et 2 février 2017, avec pour thème « Faire société : enjeux et perspectives de l'art contemporain en région Occitanie ». La tenue de ces journées professionnelles affirme la nécessité pour le réseau de porter le débat sur le terrain politique, en interrogeant la place des arts visuels dans la société, d'un point de vue culturel autant que d'un point de vue plus général.

Avec le développement croissant du rôle des régions, il est devenu primordial pour les réseaux territoriaux d'être représentés dans les conseils culturels régionaux. Les réseaux doivent être présents dans ces conseils, tout en allant plus loin, en apportant de nouvelles propositions. L'obstacle majeur pour y parvenir est celui de la méconnaissance courante des élus du secteur des arts visuels. Pour que les réseaux puissent servir d'interface avec les élus à l'échelon régional, il est donc essentiel de travailler à mieux faire connaître ce secteur, ses problématiques

(socio-économiques notamment), ses spécificités et ses acteurs. Dans ce sens, le réseau Air de Midi a dirigé en 2015 une étude intitulée *Impact économique des centres d'art sur les artistes*, afin de renseigner sur les revenus des artistes. En Midi-Pyrénées, le LMAC (Laboratoire des médiations en art contemporain) consacre une part de ses activités à un travail de vulgarisation auprès des acteurs politiques sur ce qui est fait en direction des publics dans les différentes structures culturelles du réseau Air de Midi.

Les réseaux sont désormais à considérer comme des lieux de ressources et d'accompagnement des politiques. Il est important qu'ils puissent servir de relais entre leurs structures adhérentes, l'État et les collectivités territoriales. Les réseaux territoriaux sont maintenant à un moment important de leur histoire : alors que l'art contemporain n'a pas bénéficié de la même structuration professionnelle que le spectacle vivant, le livre ou la musique, le secteur des arts visuels cherche aujourd'hui à s'organiser. Par leur connaissance du secteur et leur vision exhaustive de la diversité des acteurs des arts visuels, les réseaux peuvent accompagner cette structuration. Mais celle-ci ne peut se faire qu'à la condition que, d'un point de vue politique, tout soit fait pour favoriser cette structuration et aider tant à la visibilité qu'à la professionnalisation du secteur. Ce double mouvement (des réseaux vers les politiques, et des politiques vers les réseaux) est à présent indispensable si l'on veut pouvoir trouver dans les politiques culturelles les réponses adéquates aux territoires nés des nouvelles régions.

Atelier 1

La présence des réseaux et de leurs membres sur les territoires : entre zones urbaines et périurbaines, zones rurales, métropolisation, zones transfrontalières

Ce premier atelier a débuté par un tour de table de ses différents participants, qui a permis à chaque réseau de présenter ses spécificités et ses projets en cours. L'objectif principal de cet atelier était d'informer sur ce qui est mis en place dans chacun des réseaux représentés et de penser le partage de ces expériences. Il s'agissait de questionner la validité du réseau, à travers la notion de territoire : en effet, le réseau territorial est-il uniquement fondé sur le territoire qu'il occupe, ou bien existe-il un autre ferment qui viendrait s'associer à ces questions géographiques et contextuelles ? Que les réseaux soient anciens ou plus récemment créés, qu'ils soient déployés sur un vaste territoire régional ou seulement à l'échelle d'une agglomération, tous partagent le même souhait de réussir à créer un véritable maillage de leur territoire, en intégrant aussi bien les zones urbaines, périurbaines et rurales. Afin de mieux connaître les disparités entre ces différentes typologies spatiales et les acteurs des arts visuels au sein de leur territoire, les réseaux territoriaux s'engagent de plus en plus dans des études formant le préalable à leurs futures actions : Marseille Expos a par exemple prévu de lancer sa

propre enquête en partenariat avec l'université d'Avignon pour mieux connaître ses publics, tandis que 50° Nord a engagé une réflexion sur le secteur des arts visuels dans la région Hauts-de-France.

Les réseaux se rejoignent sur certaines problématiques ou missions qu'ils partagent, la première mission à laquelle tous s'associent étant la création d'outils de communication à l'échelle du territoire. La sensibilisation des publics, par la médiation, est le second objectif commun aux réseaux. Certains réseaux développent aussi l'organisation d'événements fédérateurs, mais sans en être les programmeurs : 50° Nord organise ainsi *Watch this Space* qui est sa biennale de la jeune création, tandis que Marseille Expos joue le rôle de plateforme d'échanges pour la mise en place de projets internationaux souvent difficilement accessibles aux petites structures (comme lors des échanges avec la Corée du sud en partenariat avec l'Institut français, ou encore le projet avec l'Écosse pensé pour 2018, pour lequel des discussions sont en cours entre Marseille Expos, le British Council et l'Institut français).

Au sein de territoires très hétérogènes, divisés entre zones urbaines et zones parfois considérées comme secondaires, la difficulté est de trouver un équilibre entre ces secteurs. À cela s'ajoute la diversité des membres eux-mêmes, les réseaux intégrant aussi bien de petites structures (associations, galeries privées, petits centres d'art, collectifs d'artistes) que de plus grandes (centres d'art importants ou citoyens, FRAC, etc.). Alors que la question de la circulation des publics est une préoccupation essentielle des réseaux, la plupart d'entre eux met en place des parcours pour favoriser la mobilité. Tram organise ainsi les Taxis Tram qui connectent en car des lieux situés à Paris et en banlieue, les

Visiteurs du samedi par BOTOX(S) relie des zones plus éloignées de l'agglomération niçoise, tandis que les Navettes de l'art de 50° Nord circulent sur le territoire régional. Ces actions de médiation opèrent un double mouvement : des publics citoyens vers des lieux excentrés, et des publics ruraux ou périurbains vers des lieux situés en ville.

Après la circulation des publics, le second point important qui est ressorti des échanges est celui de la professionnalisation et de la structuration du secteur des arts visuels, à l'échelle du territoire. En effet, la formation professionnelle devient progressivement une nouvelle mission des réseaux, à l'image de Marseille Expos qui a construit un programme de formations. Cette mission prend d'autant plus d'importance que plusieurs régions sont inscrites ou sont amenées à s'inscrire progressivement dans la mise en place d'un SODAVI. Les réseaux ont alors à réfléchir aux moyens de cette structuration, car les membres qui les composent sont des structures aux échelles et aux statuts variés, quand ils ne rassemblent pas également des personnes physiques, à l'image du Pôle arts visuels Pays de la Loire. Bien que certains réseaux – comme Tram – commencent à être bien identifiés comme interlocuteur pour la structuration du secteur et sont régulièrement sollicités à ce sujet par les politiques, deux obstacles résistent encore. Le premier est financier, car les réseaux ne sont pas toujours bien subventionnés. Le second obstacle est lié au premier et concerne les capacités humaines, qui font souvent défaut. L'absence de salarié dans le réseau peut freiner la structuration du secteur comme par exemple en Normandie, où RN13 bis n'a pas pu, en l'absence de salarié, se développer hors de ses missions de communication alors même que la DRAC et la région ont le souhait que le réseau soit leur interlocuteur privilégié et porte un SODAVI.

De cet atelier, assez généraliste dans son programme, plusieurs éléments et pistes prospectives ont émergé. L'élément de conclusion principal qui est apparu est celui du double rôle des réseaux, à la fois en interne en tant qu'animateur de ses membres et vers l'extérieur, à travers le rôle politique que les réseaux endossent de plus en plus. Ceci correspond aux deux niveaux d'action des réseaux : le niveau opérationnel où l'ensemble des acteurs du secteur des arts visuels se penche sur les questions liées aux publics et à la professionnalisation notamment, et le niveau stratégique et politique pour la reconnaissance du secteur. Se pose alors la question des outils à la disposition des réseaux pour mener à bien ces nouvelles missions, afin que la mutualisation et la fédération des acteurs puissent devenir une réponse aux enjeux politiques actuels et à venir. Dans chaque réseau s'organisent ainsi différentes instances (qu'elles soient nommées groupes de travail, commissions, collègues ou plateformes) qui offrent de nouvelles modalités d'échange dans le but de rassembler et de partager des connaissances et des méthodes. Ces plateformes collaboratives, fondées comme les réseaux sur un principe d'horizontalité, sont aussi parfois ouvertes à des non membres, afin de nourrir les échanges. Le dernier point sur lequel les interrogations sont encore nombreuses – même s'il ne concerne pas tous les réseaux – est celui des territoires transfrontaliers. En effet, comment s'ouvrir aux territoires belges, allemands, luxembourgeois, suisses, italiens ou espagnols alors que ceux-ci ne sont pas nécessairement structurés en réseaux ? Comment tirer parti de ces opportunités géographiques et culturelles ? L'exemple de 50° Nord, qui a intégré des structures belges dans son propre réseau sans se contenter uniquement de partenariats ponctuels avec ces structures, est sans aucun doute un modèle auquel d'autres réseaux (Versant Est, LoRA, etc.) pourraient s'intéresser.

Atelier 2

Réseaux territoriaux et coopérations innovantes

Partant du constat que les missions des réseaux territoriaux ont évolué, cet atelier visait à réfléchir aux manières de faire se rejoindre ces changements et la question des coopérations innovantes, dans une période marquée par une profonde refonte territoriale. Quels types de coopérations sont désormais à envisager et comment les réseaux peuvent-ils les soutenir ? Les échanges entre les participants de l'atelier ont avant tout été l'occasion d'évoquer les différentes collaborations passées ou en cours, tout en considérant les manques existants ainsi que les points sur lesquels les réseaux territoriaux restent en retrait.

Les relations avec le secteur du tourisme ont constitué le point de départ des discussions. Plusieurs réseaux se sont en effet posés la question de savoir comment fédérer les acteurs du tourisme autour de l'art contemporain. Versant Est a par exemple travaillé avec le Comité régional du Tourisme en Alsace pour concevoir une documentation de présentation des lieux d'art contemporain. Afin d'aller plus loin, des journées de formation professionnelle et des ateliers ont été organisés. Le besoin de travailler en profondeur a été régulièrement mis en avant : au travers des différentes expériences partagées, il apparaît nécessaire d'œuvrer en amont pour sensibiliser les professionnels du tourisme à l'art contemporain. En retour, les professionnels de l'art contemporain pourraient être sensibilisés aux différents modèles touristiques, toujours par le biais de journées de formation, que le réseau pourrait organiser.

À plusieurs reprises sont aussi revenus des exemples de coopération avec différents secteurs culturels : celui du patrimoine historique, du patrimoine scientifique, du patrimoine technique. En région Occitanie, les commandes publiques de Pierre Soulages à Conques, de Joseph Kosuth à Figeac, de Joëlle Tuerlinckx à Cransac-les-Thermes ont mobilisé et fédéré différents acteurs de l'art contemporain, du tourisme et du numérique. En travaillant ainsi, des économies d'échelle ont été réalisées, l'impact des œuvres a été plus grand et un public plus large a pu être touché. Pour sa biennale de la création émergente, le réseau 50° Nord collabore aussi fréquemment avec l'association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de-Calais, autour de thématiques communes. L'effet d'entraînement est à chaque fois positif et favorise l'interconnaissance entre les secteurs. Les réseaux ont à faciliter ces échanges et à les formaliser s'ils veulent pouvoir inscrire ces mutualisations dans la durée.

D'autres questions spécifiquement liées aux questions de réseaux et de circulation des œuvres et des artistes se font jour. Autour de formats de co-production à diverses échelles (départementales, régionales, voire au delà) par le fait que plusieurs lieux s'associent pour produire des œuvres qu'ils présenteront ensuite dans une exposition, alternant ainsi ce qui ressort d'une production mutualisée et de modes de diffusion de ces œuvres dans les territoires respectifs. Ces collaborations peuvent aussi être transversales c'est à dire autour de compétences complémentaires : production des œuvres, diffusion, éducation artistique, mais également édition, publication ; chaque acteur développant dans son registre de compétences une action qui enrichit le projet global au service de l'artiste et du projet.

Ainsi, le fait que plusieurs lieux accueillent à tour de rôle une même exposition (sans forcément la produire), sur le modèle des tournées dans le secteur du spectacle vivant, peut également se penser dans des formats de diffusion et en fonction de contextes et singularités territoriales .

D'autres coopérations innovantes sont aussi envisagées au niveau européen, comme par exemple le dispositif Erasmus+ qui permet à un groupe de se déplacer dans un pays européen dans le cadre de la formation continue. D'autres projets sont aussi possibles, mais jusqu'à présent les structures et les réseaux qui les fédèrent se heurtent régulièrement à la complexité et à la lourdeur des dossiers européens à remplir, qui demandent du temps et de l'énergie. Même s'il existe des structures d'accompagnement comme Relais Culture Europe, les réseaux pourraient remplir le rôle de facilitateur dans l'accompagnement des demandes de subventions, voire être eux-mêmes porteurs de dossiers à dimension européenne.

De ces échanges, il ressort que les réseaux territoriaux ont tout intérêt à se rapprocher d'autres secteurs (le tourisme, le patrimoine, etc.) ou d'autres réseaux (comme celui des médiathèques, des musées, etc.) s'ils veulent améliorer leur visibilité et accentuer leurs actions sur le territoire. Il faut déjà dans un premier temps sensibiliser les acteurs des autres secteurs aux arts visuels, et le principal outil pour y parvenir semble être la formation, notamment les formations croisées, comme dans le cadre du programme Culture et santé. La formation conjointe « Médiation et handicap visuel » destinée aux professionnels de la culture comme aux professionnels du champ médico-social et organisée par le LMAC (Laboratoire des médiations en art contemporain) fournit un exemple concret de partenariat possible.

Il reste des milieux que les réseaux territoriaux ont du mal à toucher, c'est le cas de l'entreprise. Plusieurs freins ont été identifiés : le mécénat privilégie les actions événementielles et a moins d'intérêt pour les actions des réseaux territoriaux ; les réseaux ne peuvent actuellement émettre de reçus fiscaux pour une défiscalisation du mécénat ; les attentes de l'entreprise ne sont pas nécessairement les mêmes que celles du réseau ; le mécénat est basé sur des relations interpersonnelles qui sont déjà une autre forme de réseau ; les réseaux communiquent mal leurs actions aux entreprises. Afin de favoriser les coopérations innovantes avec le monde de l'entreprise, un important travail de formation à l'art contemporain serait nécessaire, ce que les réseaux pourraient là aussi coordonner. Tandis que les associations de mécènes se développent de plus en plus, celles-ci pourraient devenir un interlocuteur de choix pour les réseaux territoriaux, qui sont eux-mêmes des associations de structures. Il ne s'agirait alors plus d'un dialogue d'entreprise à structure, ou bien d'entreprise à réseau, mais plutôt de réseau à réseau, autour d'enjeux communs liés à la mutualisation des besoins et des actions.

Atelier 3

Quels outils, quelles instances pour formaliser les réseaux territoriaux d'art contemporain ?

Ce troisième atelier abordait principalement la question de la formalisation des réseaux territoriaux. Alors que les réseaux historiques sont nés du désir des structures de se réunir, ceux-ci n'avaient pas alors de rôle de représentation auprès des politiques. Que le réseau soit sollicité pour être le représentant du secteur sur le territoire ou qu'il se positionne lui-même comme tel, les réseaux sont aujourd'hui de plus en plus amenés à représenter le secteur des arts visuels, notamment dans le cadre des SODAVI. Il a donc semblé important, dans cet atelier, de réfléchir aux outils et aux instances nécessaires pour parvenir à cette représentativité. La question des interlocuteurs des réseaux a constitué la base des échanges qui ont suivi, notamment quant aux relations avec les services culturels des régions, qui sont amenés à prendre progressivement de l'importance pour les réseaux, particulièrement avec la refonte territoriale récente. Les réseaux vont devoir se rapprocher des régions, pas uniquement pour des questions de subventions mais aussi dans un rapport de co-construction des politiques culturelles territoriales, et il est donc nécessaire que celles-ci identifient clairement les réseaux et leurs missions.

Les premières réflexions ont porté sur le rôle du réseau comme producteur de contenus, à travers la mise en place de journées d'étude, de colloques, de journées professionnelles ou la réalisation d'enquêtes. Alors que ces contenus restent peu connus, il apparaît primordial de mieux diffuser ces ressources et de valoriser le rôle des réseaux comme créateurs de connaissances. Un premier outil a été imaginé, pouvant prendre la forme d'une plateforme destinée à l'échange de ressources, afin de renseigner plus amplement sur les pratiques de chaque réseau sur son territoire. Il s'agirait aussi de répondre à la difficulté pour les instances nationales d'obtenir des chiffres précis concernant les petites structures et les structures intermédiaires, qui sont rarement prises en compte dans les études nationales. En effet, ce sont souvent les données ministérielles qui sont étudiées, or ces dernières enregistrent principalement les données relatives aux FRAC, aux écoles supérieures d'art et aux centres d'art labellisés.

Cette diffusion de contenus est aussi à penser vers l'extérieur, plus particulièrement vers les élus, qui identifient souvent encore assez mal les missions des réseaux territoriaux. Le besoin se fait sentir de communiquer encore sur les spécificités des réseaux territoriaux, constitués de structures très diverses (centres d'art, FRAC, lieux associatifs, collectifs d'artistes, etc.), plus exhaustifs quant à la représentativité du secteur des arts visuels que les réseaux sectoriels.

Trois propositions ont été formulées afin de porter le rôle et les missions des réseaux territoriaux sur la scène politique et de les identifier comme une instance de représentativité.

> La première initiative concerne la rédaction d'une charte des réseaux territoriaux, qui préciserait les valeurs communes les définissant (l'égalité entre leurs membres, la diversité des structures qui les composent, l'exigence artistique, etc.) ainsi que les valeurs à défendre à l'avenir. Ce document de préconisation – et non d'injonction – vise à affirmer le rôle des réseaux territoriaux en tant que réseaux professionnels, dans le but d'asseoir leur légitimité au niveau régional, qui est l'échelon important pour la plupart des réseaux territoriaux. La date du mois de mars a été avancée pour rédiger un premier état de ce document.

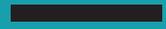
> La deuxième proposition consiste à réfléchir à la représentation des réseaux auprès d'instances telles que le CIPAC. Actuellement, neuf réseaux territoriaux sont membres du CIPAC. L'idée a donc été lancée de former un collectif informel des réseaux territoriaux, destiné à porter les valeurs de la charte commune, et dont le représentant (qui tournerait chaque année) incarnerait la parole des réseaux. Il ne s'agit pas de créer un réseau des réseaux, mais plutôt de réfléchir à un nouveau mode de représentativité au niveau national.

> La troisième proposition qui a été faite serait d'organiser annuellement des rencontres nationales des dix-neuf réseaux territoriaux, par exemple autour d'une thématique ou d'une problématique particulière, afin de renforcer les échanges entre les réseaux et de favoriser une prise de position partagée.



Atelier de travail « Les filières face aux enjeux territoriaux et nationaux », 25 novembre 2016

Journée du 25 novembre 2016



Les réseaux territoriaux : pour la structuration de la filière art contemporain

Ouverture de la journée

—
Catherine Texier (présidente du CIPAC)

L'année 2014 a marqué un tournant concernant les relations entre le CIPAC et les réseaux territoriaux. Deux réseaux territoriaux étaient alors adhérents de la fédération qui a souhaité placé au cœur de ses préoccupations la réforme territoriale. Ils sont aujourd'hui neuf réseaux adhérents, couvrant la très grande majorité du territoire français. La réforme territoriale a mis en jeu un certain nombre de nouveaux éléments, qu'il nous faut désormais prendre en compte et sur lesquels nous travaillons depuis près de deux ans. Le CIPAC a donc choisi de soutenir les initiatives déjà en cours, mais aussi d'accompagner les différents acteurs qui, dans les régions, viendraient structurer leurs actions de réseau. Il importait pour les décideurs publics de voir apparaître ce nouvel interlocuteur, constitué finalement d'une réunion d'acteurs très diversifiés (à la fois les institutions, les artistes, les collectifs d'artistes, et plusieurs niveaux de diffusion ou de collaboration, autant dans le secteur public que privé).

Les réseaux territoriaux se sont développés dans chaque région et ont progressivement intensifié leurs actions. Lors des différentes journées interrégionales, nous avons essayé de contribuer à ce développement et de soutenir ce mouvement, car nous sommes tous convaincus que nous vivons une époque charnière durant laquelle naissent de nouvelles collaborations et commence à émerger une nouvelle dimension de travail à l'échelle du territoire. Bien que ces collaborations impliquent le secteur des arts visuels dans son ensemble ainsi que les décideurs publics à l'échelle régionale, nous ne pouvons nous passer de l'État. Aujourd'hui plus que jamais, le rôle de l'État est très fortement interrogé, et cette journée de rencontres va encore le questionner. En effet, dans la co-construction de ces nouvelles politiques publiques en direction des arts visuels, comment parvenir à articuler le rôle de l'État et le rôle des collectivités ? Comment œuvrer ensemble et comment pouvons-nous favoriser cette concertation, qui est parfois à l'œuvre de manière très dynamique dans certains territoires, mais qui l'est beaucoup moins dans d'autres régions ?

Même si nous pouvons nous féliciter des initiatives qui démarrent un peu partout en France, il est de notre devoir de nous inquiéter de ce que nous commençons à voir apparaître comme une forme de distorsion, une sorte d'écart entre les territoires. Il ne faudrait pas que ces écarts perdurent trop longtemps, ni que ces écarts se creusent. Dans certaines régions, les choses avancent sereinement, tandis que la situation est plus complexe à d'autres endroits. La question urgente à laquelle réfléchir est celle de l'équité territoriale, c'est-à-dire l'équité au sein d'un même territoire. Auparavant, si l'on faisait une cartographie des équipements culturels dans le domaine des arts visuels, il y avait toujours dans chaque région quelques zones blanches, sans

équipements. Le contexte de fusion des régions nous donne l'occasion de réinterroger cette équité territoriale encore imparfaite et de repenser l'offre culturelle dans le domaine des arts visuels dans les régions. Se pose également la question de l'équité entre les artistes, notamment quant à l'accès aux formations, aux minima sociaux et aux procédures d'accompagnement, qui varient d'un territoire à un autre.

Un autre chantier important est celui de l'identification des ressources liées au secteur des arts visuels, leur communication et surtout leur valorisation. Nous savons que notre secteur est très peu observé, qu'il dispose d'assez peu de données même si les choses commencent à évoluer, mais il est primordial de saisir qu'à l'intérieur de chaque territoire la valorisation des ressources existantes apparaît comme un élément déterminant pour l'avenir. Ces ressources, ce sont les éléments de connaissances concernant directement les artistes, mais aussi la population résidant sur ce territoire, les lieux de production, les acteurs, et ce qui émerge à travers ce que l'on nomme le « parcours de l'artiste », c'est-à-dire la reconnaissance de la filière des arts visuels sur un territoire. Ceci est d'autant plus essentiel que nous savons que les activités liées notamment à la création et à la production sont largement décentralisées et ont lieu dans les régions. Tous ces questionnements visent à identifier puis à faire émerger, sur les territoires, une ou des filières de production dans le domaine de la création artistique.

De plus en plus, les questions liées à l'existence et à l'activité même de l'artiste dans le territoire intéressent les différents acteurs du secteur des arts visuels ainsi que les décideurs publics. Dans plusieurs débats, nous sommes arrivés à la

conclusion qu'un des éléments les plus importants pour le développement territorial pouvait se résumer dans la notion de double flux : à la fois dans un mouvement qui fait qu'un artiste circule sur un territoire, que son travail y est regardé et diffusé, que lui-même peut sortir du territoire pour s'enrichir de nouvelles connaissances, et à l'inverse – ou plutôt dans le même temps –, un second mouvement envisage le territoire dans sa capacité à accueillir d'autres artistes de façon à développer une énergie créatrice dans le domaine des arts visuels.

La question des interfaces entre les acteurs, à travers des outils visant à une meilleure connaissance, est également très discutée, particulièrement dans le cadre des coopérations et des partenariats. Il est certain que toutes les études qui remontent des réseaux territoriaux interrogent directement la notion de solidarité, qui progressivement prend le pas sur celle de mutualisation. Il semble essentiel aujourd'hui de pouvoir développer des coopérations solidaires entre les différents acteurs, sans perdre de vue la production, la diffusion, ainsi que la valorisation des ressources et des connaissances. Si ces expérimentations peuvent actuellement se mettre en place, c'est grâce à cette énergie, à ces nouvelles collaborations, et c'est certainement l'un des enjeux forts du travail dans les territoires que de pouvoir faire émerger des expérimentations multiples et simultanées. La difficulté sera désormais de pérenniser l'ensemble de ces initiatives, et ce à plusieurs niveaux : celui du travail et de l'expérimentation, mais aussi au niveau décisionnaire, stratégique et politique.

Atelier 1

Premier rapport d'étape des chantiers arts visuels dans les régions et partage d'expériences

Cet atelier avait pour ambition de présenter un premier bilan des actions menées au sein de deux régions qui sont lancées dans une démarche de SODAVI : les régions Pays de la Loire (depuis 2015) et Nouvelle Aquitaine (depuis 2015 pour l'ex-région Limousin, élargi à toute la région Nouvelle Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2016). L'objectif de cette rencontre était de faire un point sur les SODAVI déjà en cours et de discuter autour de ces retours d'expérience, afin de défricher ce que pourraient être les enjeux communs pour tous les réseaux territoriaux, les méthodologies, les moyens et les outils d'une concertation territoriale. La nécessité de la mise en œuvre d'un SODAVI dans les régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine est apparu à la lumière d'un triple constat : que le secteur des arts visuels souffre d'un déficit de représentation (comparativement à d'autres secteurs culturels tels que le spectacle vivant ou l'audiovisuel), qu'il devient nécessaire de se structurer afin de consolider le secteur des arts visuels mais aussi d'être associé aux politiques et orientations culturelles, et enfin qu'il devient urgent de trouver une forme d'organisation qui permette une véritable représentation des artistes (et pas seulement des structures institutionnelles).

Concernant les méthodologies suivies, les trois réseaux porteurs du SODAVI en région Nouvelle Aquitaine (CINQ,25, Fusée et Cartel) ont commencé

par un état des lieux des acteurs de la filière des arts visuels sur leur territoire, qui a permis de donner une visibilité aux acteurs situés hors des réseaux territoriaux : les artistes, les collectionneurs, les fondations, etc. Il s'agissait alors de réaliser une cartographie de la filière, par le biais des relations entretenues entre chacun des acteurs. Deux axes de travail sont rapidement apparus comme prioritaires : la question du parcours de l'artiste et celle du développement territorial. Pour y répondre, une organisation à plusieurs niveaux a été élaborée : des comités techniques (composés de deux représentants de chacun des trois réseaux, de deux représentants de l'État et de deux représentants de la région) qui font des préconisations, des comités de pilotage qui valident ou non ces préconisations, des ateliers fédérateurs auxquels tout le monde peut participer, et enfin des groupes thématiques de travail. Un coordinateur recruté spécialement pour cette tâche gère l'activité du SODAVI.

La situation est différente pour le Pôle arts visuels Pays de la Loire puisque le réseau intègre aussi les personnes physiques (artistes, régisseurs, commissaires d'exposition, salariés des structures, etc.). Le diagnostic initié en début de SODAVI a permis là aussi de mettre en débat la situation des arts visuels dans la région, mais surtout de mettre en lumière le fait que l'accès aux ressources faisait défaut aux professionnels. Le réseau a donc été construit en douze collèges, intégrant différents acteurs et métiers, en mettant l'accent sur la question de la formation, des artistes mais aussi de l'ensemble des professionnels de la filière, qui ont besoin d'informations à ce sujet.

Lors de l'atelier, les termes de « secteur », de « filière », d'« écosystème » et de « maillage » sont revenus fréquemment, dans des utilisations

souvent similaires, aussi remplacés par « parcours de l'artiste ». Il a surtout été précisé que la notion de filière ne peut être perçue uniquement dans sa dimension économique. En effet, en région Pays de la Loire notamment, la notion de filière a permis, lors des échanges de préfiguration du SODAVI, de dépasser les clivages esthétiques tout en incitant à réfléchir aux indicateurs de richesse générés par la création artistique, sans pour autant écartier sa dimension économique.

Il a été rappelé que le SODAVI est avant toute chose un outil au service d'objectifs définis à l'avance, visant à établir un plan d'action en trois ans. Il n'est pas un objectif en soi, mais constitue un outil de politique publique partagée, destiné à aboutir à un contrat liant les collectivités, les opérateurs qui portent les projets de SODAVI et l'État. Il prend par conséquent en compte les spécificités du contexte dans lequel il est pensé, et doit donc prendre une forme différente selon les territoires et les acteurs qui le portent, ce qui transparaît dans la comparaison des expériences menées en Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine. Quel que soit son périmètre géographique ou son objet d'étude, il est fondamental que la démarche de SODAVI s'appuie sur un diagnostic du secteur des arts visuels dans le territoire envisagé. Au fil des échanges menés lors de cet atelier, les différents réseaux qui pensent s'engager dans une telle démarche ont mis en avant la nécessité de la création d'un portail de ressources sur le SODAVI, afin de partager des outils concrets, tels que les différentes études et questionnaires envoyés aux acteurs lors de la phase de diagnostic, les cahiers des charges, les fiches de poste pour le coordinateur, etc. Ceci permettra de travailler plus rapidement sur les chantiers prioritaires sans perdre trop de temps à construire une méthodologie déjà mise en place ailleurs.

Atelier 2

Les filières face aux enjeux territoriaux et nationaux

Ce second atelier visait, dans une approche prospective, à réfléchir à l'étape de prolongement des SODAVI déjà en place. L'atelier mettait en présence les représentants de réseaux qui portent un SODAVI ou qui envisagent de le faire, mais aussi des représentants de collectivités et de régions afin de proposer un temps d'échanges sur la manière dont chacun aborde ces chantiers de concertations. Les différentes phases du SODAVI ont été abordées : la question a ainsi été posée de savoir comment entamer une démarche de SODAVI, comment le diagnostic du secteur est-il effectué sur le territoire, mais aussi, une fois que cet état des lieux a été fait, comment poursuivre en s'appuyant sur ce qui a été identifié ?

Même si le SODAVI est financé par la région et l'État, il ne faut pas perdre de vue – et cela a été rappelé à plusieurs reprises – que le réseau n'est pas seulement un prestataire pour la mise en place du dispositif. Le SODAVI a dès l'origine été pensé comme un outil de co-construction des politiques publiques, où le réseau, la région et l'État doivent travailler de concert. Le principe d'horizontalité est donc essentiel pour que le mouvement ne soit pas descendant. Les expériences en cours montrent que pour que le SODAVI puisse être mené à bien dans les meilleures conditions, il est nécessaire de s'appuyer sur les réseaux territoriaux, actifs sur le terrain et qui peuvent servir de relais entre les différents interlocuteurs. Il a donc été mentionné plusieurs fois

que le réseau ne travaille pas uniquement pour ses membres, mais qu'il entre ici dans une démarche de structuration de la filière des arts visuels, en s'appuyant sur la méthode de travail proposée par le SODAVI. Plusieurs réseaux ou représentants de région ont mis en avant la nécessité, pour eux, de travailler en transversalité avec d'autres secteurs culturels, soit en s'inspirant des SOLIMA (Schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles) réalisés sur leur territoire, soit en confrontant directement la filière des arts visuels avec d'autres filières. Dans tous les cas, un double mouvement s'avère nécessaire : du national vers le régional (en intégrant dans le SODAVI des enjeux nationaux pour la filière) et du régional vers le national (en réfléchissant à comment ces expérimentations menées à l'échelle régionale peuvent trouver un écho au niveau national). Il est aussi à noter que bien qu'un SODAVI puisse être engagé à diverses échelles territoriales (la commune, l'agglomération, le département, la région), pour le moment seul le périmètre régional est pris en compte dans les SODAVI en cours ou actuellement en préfiguration.

Mettre autour de la table tous les acteurs du secteur des arts visuels et les décideurs publics est apparu comme une urgence, pour comprendre les besoins et les attentes des uns et des autres. La difficulté pour les plus petites structures à prendre part aux échanges a été soulevée, notamment en raison de difficultés logistiques (car elles ne possèdent qu'un, deux, voire aucun salarié à même de se rendre aux réunions de concertation ; car le temps passé dans les transports est trop important à l'échelle des nouvelles grandes régions, etc.). Ceci concerne aussi les personnes physiques, et particulièrement les artistes, dont le rôle central dans la filière a bien évidemment été mis en avant. Ces derniers, tout comme les indépendants, restent par exemple

isolés de la formation, alors que les SODAVI en cours montrent que la formation des professionnels est primordiale pour la structuration de la filière. Cette question est à réfléchir, d'autant plus que la formation relève de la compétence des régions, qui peuvent donc dégager des budgets et des moyens si ces formations étaient incluses dans leurs calendriers de formations. Les différents participants à l'atelier ont insisté sur la nécessité de la structuration de la filière, ainsi que sur le besoin de repositionner l'artiste au cœur des politiques culturelles car il interagit avec tous les acteurs de la filière à différents moments de son parcours (lors de sa formation, puis avec les professionnels et structures de production, d'exposition, de la médiation, de l'édition, de la recherche, etc.)

Deux éléments sont revenus à plusieurs reprises dans les échanges.

- Le premier concerne l'équilibre indispensable entre les dimensions politiques et opérationnelles, car pour travailler de concert, il est nécessaire que les réseaux territoriaux et les décideurs publics puissent comprendre leurs impératifs respectifs et ainsi articuler leurs actions.
 - Le second élément qui est ressorti de l'atelier est le fait que le SODAVI n'est qu'un point de départ. En tant qu'outil, il doit permettre d'adopter une vision sur la durée du secteur des arts visuels dans un territoire précis. Il va d'ailleurs désormais falloir penser la pérennité des concertations qui se mettent en place avec les SODAVI, pour que l'investissement des différents acteurs de ces processus de concertations – les réseaux, les structures, les artistes, les indépendants, les décideurs publics – trouve un prolongement à long terme. Pour mener à bien cette étape d'évaluation du dispositif, plusieurs pistes ont été lancées, telles que l'organisation de temps d'échanges et de partage entre les différents réseaux. La souplesse et la réactivité du secteur des arts visuels apparaissent également comme des singularités fortes sur lesquelles s'appuyer.
-

Table ronde

Les enjeux des nouvelles politiques culturelles pour les arts visuels

Régine Catin (Conseillère régionale, membre de la commission Culture, Sport, Vie associative, Bénévolat et Solidarités à la région des Pays de la Loire), Thierry Le Nédic (Directeur de la culture et des pratiques culturelles à la région Bretagne), Pierre Oudart (Directeur adjoint, chargé des arts plastiques, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la Communication), Luc Trias (Chef de service à la région Nouvelle Aquitaine, en charge des arts plastiques et visuels)

Modération : Xavier Montagnon (secrétaire général du CIPAC)

Cette table ronde portait principalement sur le dispositif du SODAVI, du point de vue des décideurs publics. En effet, cette table ronde a été pensée pour donner la parole aux représentants des régions (Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle Aquitaine). Plusieurs questionnements ont servi de points de départ aux discussions : comment ces démarches de SODAVI ont-elles été engagées ? Quelles autres initiatives se sont développées dans les régions ? Quelles sont les perspectives pour la suite ? L'invitation à cette table ronde a été étendue à Pierre Oudart (Directeur adjoint, chargé des arts plastiques à la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la Communication) pour connaître la position de l'État sur la collaboration et la co-écriture des politiques publiques en matière d'arts visuels.

1.

Intervention de Régine Catin

(Conseillère régionale, membre de la commission Culture, Sport, Vie associative, Bénévolat et Solidarités à la région des Pays de la Loire)

L'expérience menée dans la région Pays de la Loire s'est d'abord appuyée sur la mise en place en 2009 de la CRCC (Conférence régionale consultative de la culture), qui avait pour objectif de favoriser le dialogue entre les collectivités et les différents acteurs culturels à l'échelle de la région. Cette initiative part d'un besoin de fédération et de structuration des acteurs dans la région Pays de la Loire, mais aussi de la volonté de la région de réunir tous les professionnels du secteur et de les prendre en considération. Un audit a ensuite été mené, sous la forme d'une observation participative et partagée du secteur des arts visuels, achevée en 2013. Celle-ci a permis de révéler les atouts et les faiblesses du secteur, comme par exemple l'absence de démarches collectives et le manque d'accès aux ressources et informations pour les professionnels. Le besoin d'organisation du secteur a aussi été l'un des points saillants de l'étude.

En 2015 est né le Pôle arts visuels Pays de la Loire, sur le modèle de pôles déjà existants dans le secteur du livre ou du cinéma. Il ne s'agit pas d'une agence culturelle mais plutôt d'un outil indépendant des collectivités, qui réunit les acteurs du secteur et sert d'interlocuteur à la région. Même avec le changement d'exécutif à la région en 2015, il n'a pas été question de revenir sur les expérimentations conduites par la CRCC et le Pôle arts visuels Pays de la Loire tant ce dernier est rapidement devenu indispensable. La région reconnaît l'appui qu'il offre

aux collectivités, aux structures et aux professionnels des arts visuels, et elle soutient financièrement ses activités (à hauteur de 80 000 € en 2016). Ce début de structuration du secteur a facilité le dialogue avec d'autres instances administratives à l'échelle régionale, mais il a aussi ouvert le dialogue avec d'autres élus que ceux de la culture (notamment ceux du secteur du tourisme et de l'éducation). Le nouvel exécutif à la région entend bien poursuivre les actions menées jusqu'à présent et aller encore plus loin, par la mise en place prochaine d'un SODAVI, porté par le Pôle arts visuels Pays de la Loire.

2.

Intervention de Luc Trias

(Chef de service à la région Nouvelle Aquitaine, en charge des arts plastiques et visuels)

La région Nouvelle Aquitaine est engagée dans une démarche de SODAVI, celui-ci ayant été officiellement lancé le 22 novembre 2016 avec l'organisation à Périgueux d'un premier atelier fédérateur. Le SODAVI avait déjà été envisagé par l'ex-région Limousin et le réseau territorial CINQ,25, et il a été étendu à l'échelle de la nouvelle grande région avec l'appui des trois réseaux qui y sont présents : CINQ,25, Fusée et Cartel. L'objectif était double : il s'agissait à la fois de recréer un tissu de relations avec la fusion des trois anciennes régions et d'effectuer un travail de reconnaissance de tous les collaborateurs du secteur dans ce nouvel ensemble territorial, mais aussi de dessiner ensemble de grands axes de politique publique qui puissent être partagés par tous.

Cette démarche, qui réunit la région, l'État et les réseaux, s'articule en trois phases, comprenant une enquête destinée à avoir une connaissance plus fine des acteurs sur le territoire, un travail de concertation en cours qui va s'étendre jusqu'à la fin 2017, et une commande artistique dont la forme et le contenu restent à préciser. Trois grands rendez-vous sont également prévus – le premier ayant eu lieu le 22 novembre dernier –, les deux prochains ateliers fédérateurs étant programmés pour avril et septembre 2017. Le point important de cette approche concertée est la notion de co-construction, qui prend naissance dans le dialogue entre les différents niveaux de collectivités et les professionnels du secteur. En effet, le SODAVI n'a

de sens que s'il implique tout le monde, à tous les échelons.

Le SODAVI permet aussi à la région de fixer ses priorités, notamment quant au développement territorial et à la réflexion sur la place de l'artiste dans le territoire. La notion de filière est aussi importante pour la région – avec toutes les connotations économiques que recouvre le terme de filière –, étant donné que les questions économiques ne nuisent pas aux valeurs citoyennes portées par la création artistique. Le choix politique fort de la région Nouvelle Aquitaine de s'engager dans un SODAVI devrait permettre de penser le rôle spécifique de la région envers les artistes (par exemple par le biais de la formation initiale en école d'art et par des dispositifs de formation continue), les manières d'accompagner les collaborations au sein de la filière des arts visuels, ainsi que la question des financements.

3.

Intervention de Thierry Le Nédic

(Directeur de la culture et des pratiques culturelles à la région Bretagne)

Avec la fusion des régions, le renforcement du rôle des agglomérations et le fait que les intercommunalités soient revues dans leur périmètre, le paysage institutionnel est actuellement en mouvement. Même sans avoir été intégrée dans une nouvelle région, la Bretagne s'inscrit aussi dans un nouveau contexte territorial. Pour répondre aux nouveaux enjeux posés par ces changements, un nouvel outil de collaboration entre les collectivités a récemment été créé : le 3CB (Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne), où siègent des représentants de l'État, du Conseil régional, des quatre départements bretons, des métropoles de Rennes et Brest, des villes centres des onze agglomérations et métropoles bretonnes, et de chacune des quatre associations départementales des maires. À l'image des initiatives lancées en régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, le 3CB finance une étude pour savoir ce que chacun fait dans la région dans le domaine culturel et pour identifier les manques, notamment concernant les financements et l'intervention publique. Avant cela, la porte d'entrée de l'engagement public de la région vers les arts visuels a d'abord été le FRAC, soutenu dès ses débuts. La région a ensuite accompagné diverses initiatives, telles que le réseau a.c.b, Documents d'artistes en Bretagne, l'EESAB qui regroupe les quatre sites de l'école supérieure d'art de Bretagne, les centres d'art contemporain du territoire, ainsi que des projets expérimentaux à l'instar du programme Generator.

À propos des perspectives, le souci de la région est de favoriser une forme d'équilibre territorial en matière d'art contemporain, par exemple en résolvant le quasi vide dans ce domaine dans le département des Côtes d'Armor. L'autre point à travailler a trait à l'accompagnement des artistes. En effet, la région est présente aux côtés des structures, mais il lui reste à renforcer ses actions quant à la formation des artistes, ainsi que leur accueil sur le territoire, par exemple par le biais de résidences. Dans tous les cas, passer d'un écosystème de l'art contemporain à la structuration en filière de l'art contemporain paraît être l'objectif à atteindre. Cela ne prendra peut-être pas la forme d'un SODAVI, mais il semble désormais essentiel d'avoir dans le domaine des arts visuels un interlocuteur pour définir les politiques territoriales, comme le fait la fédération Films en Bretagne pour le cinéma.

4.

Intervention de Pierre Oudart

(Directeur adjoint, chargé des arts plastiques, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la Communication)

Les premiers pas du soutien de l'État vis-à-vis des arts contemporains sont à dater des années 1980, alors que le budget alloué à la culture est doublé en 1981, que les FRAC sont créés et que l'État accompagne l'ouverture de nombreux centres d'art en province. Dans le même temps, les régions, les départements et les villes ont œuvré au développement de la création artistique, tandis que le rôle de l'État a été vu comme prescripteur, avec un fonctionnement en apparence vertical. Depuis les années 1980, la situation a évolué, notamment d'un point de vue artistique (quant aux conditions de production et de diffusion des œuvres par exemple). Cette situation artistique nouvelle s'est accompagnée de changements récents concernant la situation politique et territoriale. Le SODAVI est ainsi à envisager comme une mise à jour nécessaire des politiques culturelles de l'État.

En tant qu'outil d'aménagement du territoire, le SODAVI est avant tout une démarche participative et collaborative, plutôt qu'une série de prescriptions à adopter. Il permet de réunir l'État, les collectivités et les acteurs du secteur des arts visuels, ce qui semble d'autant plus nécessaire que la culture est une compétence partagée des collectivités. C'est une nouvelle manière de mettre en œuvre les politiques publiques, visant à formaliser les engagements pris par chacun lors des discussions. Le SODAVI est une mise en réseau des différents interlocuteurs, devant permettre aux acteurs d'être interconnectés.

Il ambitionne non pas de contractualiser l'activité autonome de chacun, mais plutôt les relations tissées entre tous les interlocuteurs (partenaires publics et professionnels du secteur).

Trois points sont désormais à réfléchir, à partir des démarches engagées par les SODAVI. Le premier concerne le parcours de l'artiste dans le territoire, sur la durée, tout au long de sa carrière. Le deuxième point relève de la responsabilité territoriale des institutions en direction des artistes, et non plus seulement en direction des publics comme c'est souvent le cas actuellement pour les décideurs publics. Le dernier questionnement sur lequel il sera nécessaire de se pencher se rapporte à la mobilité internationale des artistes, des acteurs et des œuvres lors de coproductions.

Synthèse des échanges entre les intervenants et avec le public

La précarité des artistes a été l'un des thèmes longuement débattus lors des échanges. Il a été rappelé que l'on manque actuellement de statistiques et de connaissances concernant les conditions de vie et de travail des artistes qui ne sont pas inscrits à la Maison des artistes. Étant donné qu'il y a peu de visibilité pour ces artistes, notamment s'ils sont au RSA, l'étape de diagnostic des SODAVI pourrait être le moment d'une meilleure connaissance des conditions réelles des artistes sur le territoire. Le Ministère de la Culture et de la Communication et le CIPAC travaillent actuellement à la mise en place du CNPAV (Conseil national des professions des arts visuels), sur le modèle du Conseil national des professions du spectacle qui existe depuis 1993. Cette nouvelle instance interprofessionnelle et interministérielle a pour vocation première de traiter ce qui relève du régime social, de la fiscalité, de l'évolution du droit (par exemple du droit de propriété littéraire et artistique). Par le biais de commande d'observations et d'études, ce conseil pourrait lui aussi contribuer à une meilleure vision des conditions de vie des artistes.

Incontestablement, il est du ressort des réseaux de contribuer aux bonnes conditions d'accueil des artistes au sein des structures membres (respect du droit du travail, versement de droits de monstration, etc.), étant donné que les réseaux promeuvent déjà ces valeurs éthiques. Pendant les échanges, il a également été souligné que les artistes ne sont pas les seuls acteurs du secteur des arts visuels à vivre dans la précarité. Une grande partie des salariés du

secteur exerce en multipliant les CDD ou les contrats aidés (notamment au sein d'associations, de galeries privées ou de collectivités). Ces contrats impliquent des revenus limités et une mobilité forcée pour trouver un nouvel emploi. Le nombre important de stagiaires dans les structures du secteur a aussi été rappelé. Dans ce contexte, et afin de pérenniser les missions de service public dont les structures membres des réseaux territoriaux ont la charge, les conventionnements apparaissent indispensables pour assurer la poursuite de ces missions, tant dans leurs objectifs que dans les moyens mis en œuvre.

L'idée du SODAVI comme le moment d'une prise de conscience de la situation du secteur a concentré le reste des discussions. Le SODAVI offre dans un premier temps la possibilité de mettre en avant des activités peu valorisées, telles que la médiation, la production et la régie. Le SODAVI est dans un deuxième temps souvent, pour les collectivités comme pour les professionnels, l'occasion d'échanger autour du modèle économique qui est celui de la filière des arts visuels, et autour de la nécessité d'intégrer les mécènes privés pour accompagner certains projets. Le moment de la structuration de la filière est enfin celui où apparaît clairement le rôle déterminant de la formation. Plusieurs fois lors des échanges, a été soulevée la question des écoles supérieures d'art et notamment leur intégration au sein des SODAVI, qui gagnerait à être renforcée.

Synthèse générale

Depuis les précédentes rencontres des réseaux territoriaux en 2011, ceux-ci se sont multipliés, pour atteindre le nombre de dix-neuf. Grâce à la création de nouveaux réseaux ainsi qu'à l'élargissement du périmètre de certains réseaux déjà existants, l'ensemble du territoire national métropolitain est désormais couvert, répondant ainsi à la refonte territoriale engagée depuis 2014. Avec les années, leur rôle s'est aussi modifié, passant d'un outil de mutualisation de moyens de communication et de médiation à celui d'organe pouvant accompagner la structuration du secteur des arts visuels. Signe fort de leur implication dans ces réflexions, presque tous les réseaux étaient présents lors des rencontres de 2016 pour participer aux échanges. Ceci témoigne de la prise en compte d'un changement d'objectif, vers une reconnaissance d'une filière des arts visuels par les décideurs publics, alors que jusqu'à présent les efforts des collectivités étaient davantage portés vers le développement des structures. Les réseaux territoriaux semblent prêts à endosser cette fonction nouvelle qui leur est confiée, ce qui se traduit par le nombre croissant de SODAVI portés dans les régions par des réseaux territoriaux.

Ces questionnements peuvent encore être élargis et plusieurs réseaux s'interrogent sur la place des réseaux à l'échelle des nouvelles grandes régions, mais aussi à l'échelle européenne. Cette question est particulièrement d'actualité pour les réseaux situés sur des territoires limitrophes à un autre pays, tels que 50° nord avec la Belgique, ou les réseaux de la région Grand Est qui tissent des liens avec le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Comment prendre en compte cet aspect transfrontalier ? Qu'en est-il des relations possibles avec les réseaux étrangers – s'ils existent ? On voit bien que ce n'est pas seulement une question de proximité géographique qui entre en compte, mais que les enjeux se déplacent autour de la mise en réseau et de la pensée même de ce qu'est le réseau et de qui le compose.

Tout au long de ces deux journées de rencontres, la nature même du réseau a été interrogée, quant à ses membres mais aussi dans ses interconnexions avec d'autres réseaux. Il est apparu nécessaire de se rapprocher, au moins à l'échelle régionale, d'autres secteurs culturels tels que ceux des arts vivants, du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel ou des musiques actuelles. Il ne s'agit pas de mimer leurs fonctionnements, mais plutôt de s'inspirer de leurs dynamiques internes et de bénéficier des expérimentations qu'ils ont pu mener, puisqu'ils sont déjà bien structurés. Les études engagées dans le cadre des SODAVI peuvent ainsi être des outils de veille pour mieux connaître les secteurs culturels adjacents et se positionner par rapport à eux. Afin de réfléchir à comment structurer au mieux l'écosystème des arts visuels, il importe de croiser les démarches. Sur ce point, les actions menées par les réseaux territoriaux rencontrent aussi celles des fédérations (comme le CIPAC et la FRAAP), autant que celles des réseaux sectoriels (ANDéA

pour les écoles supérieures d'art, Platform pour les FRAC, d.c.a pour les centres d'art, c-e-a pour les commissaires d'exposition).

Les réseaux territoriaux partagent le souhait de devenir un interlocuteur privilégié, notamment en tant que prescripteur dans l'élaboration des politiques culturelles sur leur territoire. Au gré des expérimentations qui ont lieu actuellement, plusieurs modèles se dessinent, comme par exemple celui du Pôle arts visuels Pays de la Loire, qui intègre aussi bien les structures que les personnes physiques, ou encore celui du réseau Air de Midi qui a élargi son périmètre d'actions et engagé une démarche de SODAVI sur son territoire. Que l'élargissement envisagé soit géographique (comme 50° degrés nord, Air de Midi ou Seize Mille) ou bien structurel (avec le Pôle arts visuels Pays de la Loire), ces différents modèles d'évolution et de développement des réseaux sont aujourd'hui des expériences regardées de près. Dans cette période de changements en cours et à venir, ils fournissent déjà de premières pistes de réflexions pour intensifier l'efficacité des réseaux territoriaux dans leur objectif premier, qui consiste avant tout à renforcer la place des arts visuels. Face à ces changements structurels en perspective, il s'agit désormais pour les réseaux de s'interroger : quel(s) modèle(s) adopter, à quelle échelle territoriale agir, et quels outils construire pour y parvenir ?

Remerciements à Catherine Texier - Présidente du CIPAC, Xavier Montagnon - Secrétaire général du CIPAC, Alexandra Aylmer - Chargée de la coordination d'a.c.b et le Conseil d'administration, à l'ensemble des intervenants ainsi qu'aux modérateurs des ateliers thématiques, aux Archives Départementales d'Ille et Vilaine, aux coordinateurs-trices et secrétaires généraux-aes des réseaux territoriaux qui ont participé à la réflexion sur le contenu de ces rencontres (Nicolas Blémus - CINQ, 25, Jean-Denis Frater -TRAM, Adeline Garnier - Versant Est, Nathalie Le Berre - Pôle Arts Visuels Pays de La Loire, Marion Lemoult - LoRA, et Lucie Orbie - 50°nord), et pour leur aide logistique Cinzia Bastianello stagiaire, Cyrille Guitard - 40mcube, Virginie Redois – GENERATOR, Norbert Orhant et Marion Sarrazin–La Crieé centre d'art contemporain.

Rédaction : Lilian Froger

Comité éditorial : a.c.b - art contemporain en Bretagne et le CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Conception et mise en page : atelier Wunderbar

Charte graphique d'a.c.b : Jérémy Glâtre

Édité en mai 2017

Informations pratiques:

a.c.b - art contemporain en Bretagne

siège social :

5, place des Colombes 35 000 Rennes

siège administratif :

128, avenue Sergent Maginot 35 000 Rennes

07 88 46 72 66

contact@artcontemporainbretagne.org

www.artcontemporainbretagne.org

a.c.b est membre du CIPAC et soutenu par la Région Bretagne, le ministère de la Culture et de la Communication - Drac Bretagne et le Département du Finistère

